



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Projet de rapprochement entre France Bleu et France 3

Question écrite n° 43859

Texte de la question

Mme Marie Tamarelle-Verhaeghe interroge Mme la ministre de la culture sur le projet de rapprochement de France Bleu et France 3 au sein d'un nouveau grand média numérique de la vie locale. Mme la ministre a annoncé au Sénat le mardi 9 novembre 2021 que Radio France et France Télévisions allaient créer un média commun afin de proposer une offre numérique de proximité partagée et cela dès mars 2022. Cette coopération entre les deux entreprises de l'audiovisuel public permettrait d'offrir à tous les Français un service public ancré dans les territoires au plus près de la vie locale. Elle s'établirait formellement avec la création d'un groupement d'intérêt économique (GIE), piloté à parité par les deux entités et fait suite à un premier rapprochement illustré par la retransmission, depuis 2020, des matinales de France Bleu sur les antennes de France 3. Pour l'heure 23 matinales sont concernées. Plusieurs points de blocages étaient déjà apparus dans la mise en œuvre de ces expérimentations. Aussi les annonces du 9 novembre 2021 ont suscité des réactions peu enthousiastes. Le SNJ France Télévision s'interroge notamment sur la coordination du réseau France 3, avec ses 13 régions et des services web dédiés et celui de France Bleu, avec ses 44 antennes locales où les journalistes radio sont aussi contributeurs web. Le SNJ Radio France, a également réagi, dénonçant la création de ce GIE en trompe l'œil, pour contourner les contraintes, notamment salariales, d'une fusion des deux médias. Il souligne le travail réalisé par le personnel pour développer avec succès le site France Bleu ces dernières années et regrette que ces efforts n'aient pas été valorisés. La négociation sur les droits d'auteurs des journalistes serait par exemple bloquée depuis des mois. Enfin, elle rappelle que les très fortes hausses des audiences numériques de France 3 et France Bleu (+64 % entre 2019 et 2020) témoignent de l'attachement des téléspectateurs et auditeurs à ces offres numériques de proximité. Par conséquent, elle souhaiterait connaître avec plus de précision les mesures envisagées pour permettre la mise en œuvre de ce rapprochement tout en donnant les garanties nécessaires aux personnels des deux entités quant à leurs conditions de travail.

Données clés

Auteur : [Mme Marie Tamarelle-Verhaeghe](#)

Circonscription : Eure (3^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 43859

Rubrique : Audiovisuel et communication

Ministère interrogé : [Culture](#)

Ministère attributaire : [Culture](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [1er février 2022](#), page 587

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)